

SOMMAIRE

- p. 2-3 La FSU dans les comités techniques : bilan de rentrée en CTSD.
- p. 3 à 5 En direct des établissements : quand l'action paye.
- p. 6-7 Elections professionnelles : pourquoi et comment voter ?
- p. 8 Le SNES-FSU dans les CAP : mutations inter-académiques 2015.

Directeur de la publication : W. EXERTIER
 CPP N° 0318 S 06419
 ISSN : 0241-855X
 Imprimerie spéciale SNES 0,61 euros

INFORMATIONS

SNES S&L (FSU), 2 rue du Parc, 71 100 CHALON SUR SAONE

09 50 36 71 00

snest71@dijon.snes.edu

Dispensé de timbrage CHALON P.P.D.C.



DEPOSE LE 12/11/14

Aah, l'ère du numérique !

S'il est vrai que le passage au numérique peut être synonyme de simplification, il faut tout de même bien reconnaître que c'est loin d'être toujours le cas. Nous avons, par exemple, délaissé la transmission dans nos casiers de l'intégralité des informations nous concernant pour dorénavant recevoir des messages (parfois trop !) dans notre boîte mail académique, dans les Espaces Numériques de Travail tels que Liberscol, dans la rubrique « Votre Courrier » de Iprof et encore quelques-uns dans nos chers casiers. Loin de nous l'idée de revenir au « tout papier », mais tout ceci mériterait une certaine harmonisation, non ? Surtout que toutes ces applications nécessitent d'une part un identifiant et d'autre part un mot de passe, pas le même pour toutes, nous dit-on, pas trop facile à deviner et qu'il est préférable de changer tous les 2 mois. Si on ajoute que dans la vie courante, on doit également se connecter sur un espace personnel pour à peu près tout, ça fait tout de même un certain nombre d'identifiants et de mots de passe à retenir. Finalement, avoir un bon vieux S2info papier entre les mains de temps en temps, ça fait du bien, non ?

Les élections professionnelles (Cf p. 6) qui vont se tenir du 27 novembre au 4 décembre n'échappent pas à cette tendance du tout numérique. Pour pouvoir élire vos représentants syndicaux dans les différentes instances, il vous faudra donc créer un nouvel espace personnel, « l'espace électeur », avec un nouveau mot de passe. A ce jour, seuls 14% des personnels ont effectué cette opération. Vous trouverez dans cette publication la démarche à suivre à la page 7. Ces élections sont en effet importantes et méritent qu'on y passe un peu de temps : elles permettent de désigner les représentants des personnels dans les commissions qui gèrent les mutations (Cf. p. 8), les avancements d'échelon, l'accès à la hors-classe, mais aussi dans les comités consultés sur l'organisation de l'Education nationale. Ca mérite bien quelques clics pour voter, non ?

«BlocAdresses»

«QuaAdrSyn»

**Élections
 professionnelles
 du 27/11 au 4/12/2014**

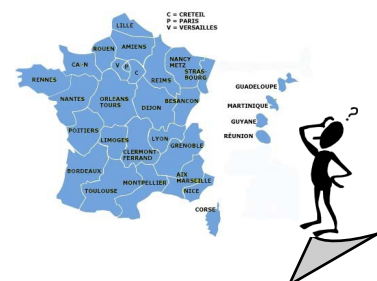
**JE VOTE SNES
 JE VOTE FSU**

snes ENSEMBLE,
 fsu POUR REVALORISER
 LE SECOND DEGRÉ

MUTATIONS 2015

**Mouvement
 inter
 académique**

Cf. p. 8



Pour le CTM et le CTA
Je vote FSU



LA FSU DANS LES COMITÉS TECHNIQUES : LE BILAN DE LA RENTRÉE 2014

Lors des élections professionnelles, les votes pour les CTM (Comité Technique Ministériel) et CTA (Comité Technique Académique) détermineront le nombre de sièges que vont détenir les organisations syndicales dans ces comités ainsi que dans les CTSD (Comités Techniques Spéciaux Départementaux). Actuellement en Saône-et-Loire, la FSU, fédération à laquelle appartient le SNES, détient la moitié des sièges ce qui lui permet de poser des questions diverses sans avoir à demander aux autres organisations syndicales leur accord. Mais disposer de la moitié des sièges nous permet surtout de pouvoir travailler minutieusement chaque dossier. Voici, comment la FSU a participé aux débats lors du CTSD du 9 octobre 2014.

Le 9 octobre, M. Ben, nouveau DASEN, a présidé son premier CTSD en Saône-et-Loire. Le climat qu'il installe dans cette instance semble plus détendu que celui qu'induisait son prédécesseur. Nous nous en félicitons et jugerons au fil des mois de sa volonté affirmée de faire vivre un véritable dialogue entre l'administration et ses agents, via leurs organisations syndicales.



M. Ben illustre cette volonté de dialogue en confirmant aux représentants SNES-FSU qu'il a prévu de rencontrer une délégation des personnels du lycée Léon Blum du Creusot le 15 octobre et qu'il recevra a priori de même toute délégation qui en fera la demande. Pour notre part, nous pensons que ces demandes d'audiences doivent être accordées avant que les collègues en arrivent à déposer un préavis de grève ! (Cf p. 4 et 5)

Face aux remarques diverses sur les problèmes de la rentrée, dont le DASEN dira plus tard qu'elle s'est déroulée sereinement, il ajoute que l'on peut rêver mieux, mais que les moyens alloués sont conditionnés par le budget voté par l'Assemblée Nationale, composée de représentants démocratiquement élus...

Toujours soucieux d'affirmer sa volonté de dialogue, le DASEN précise que ces moyens contraints obligent à des choix, opérés après consultation des instances...

Devant les doutes exprimés notamment par la FSU quant à la prise en compte par le ministère des opinions émises par le corps enseignant via le questionnaire individuel sur le *socle de connaissances, de compétences et de culture*, M. Ben, qui pense qu'il y a des outils de traitements adéquats pour synthétiser tout cela, précise qu'il ne peut imaginer qu'on nous demande notre avis pour ne pas en tenir compte. Les enseignants, dit-il, sont des experts, et la consultation du mercredi 15, un effort du ministère. La synthèse sera nationale et intégrera la réflexion des corps d'inspection. « Mais je n'en sais pas plus... », conclut le DASEN.

Pour ce qui concerne l'éducation prioritaire, le DASEN confirme qu'une réunion entre les services académiques et les organisations syndicales est prévue le lundi 13 octobre. Rappelons qu'en Bourgogne, le réseau des établissements concernés est en diminution (de 29 à 23). ... suite p. 3

Le CTSD consacre 1h30 à la lecture du Bilan Social départemental. Si le document est public, le DASEN n'a pas encore réfléchi à sa diffusion (auprès de qui ? comment ?)

Sur les chiffres de la rentrée dans le secondaire, le DASEN se réjouit que, cette année encore, plus d'élèves accèdent au lycée général et technologique. Les organisations syndicales s'inquiètent de la baisse des affectations en bac professionnel et du taux d'échecs dans l'enseignement supérieur. Le SNES-FSU, attaché à la promotion des jeunes par les études et les diplômes, rappelle qu'il s'inquiète que ceux-ci ne deviennent un leurre si seules les statistiques commandent les taux de réussite. Le SNES-FSU demande une fois de plus que soient communiqués les taux de réorientation des élèves de seconde, pour juger de la pertinence de ces passages encouragés par l'institution.



Débattre dans les instances est certes nécessaire mais ce n'est pas suffisant ; les actions locales menées dans les établissements jouent également un rôle important. Débats et actions permettent parfois d'obtenir des réponses positives aux revendications exprimées.

LE SNES-FSU



DANS L'ACTION

En direct des établissements

Collège Bréart-Mâcon : une grève très suivie et le refus des HSA ont conduit la DSDEN à transformer des HSA en Heures Postes.

Fin janvier 2014, le personnel du collège Bréart de Mâcon prend un coup derrière la tête : alors qu'une légère baisse des effectifs est prévue pour la rentrée 2014 (en fait, on constate cette année qu'il n'y a pas de baisse mais une stabilisation des effectifs...), la DHG est à nouveau en baisse ce qui ne permettra pas une amélioration des conditions d'enseignement. Aussi, le taux d'HSA est en forte augmentation à 8,47 %... Dans ce pays viticole où on sait que quantité ne rime pas avec qualité... la coupe est pleine : la grande majorité des enseignants ne souhaitent pas ces journées à rallonge où, après 4 ou 5 heures de présence devant élèves, l'énergie manque... Ils ne souhaitent pas voir de nombreux collègues effectuer un complément de service à l'extérieur de l'établissement et ce, au détriment des élèves... Ils s'engagent donc majoritairement dans un refus de cette DHG : refus de vote au CA, demande de réception d'une délégation par le DASEN, le député, le sénateur-maire. Sans réponse du DASEN, ils maintiennent leur préavis de grève pour le 7 février... grève suivie à 94 % ! Le combat n'est pas encore fini... la majorité des collègues vont tenir bon en refusant, lors des répartitions de services, de faire plus d'une HSA par semaine... ceci va obliger la DSDEN à effectuer un échange de 6,5 HSA contre 6,5 Heures Postes, ce qui va notamment minimiser le nombre d'enseignants sur deux établissements... au bénéfice des personnels et des élèves. Bref, l'action a payé.



Jean-François Poujeade, Secrétaire SNES-FSU du collège Bréart

Collège Pasteur-Mâcon : l'occupation du collège envisagée par les parents et les personnels conduisent la DSDEN à accorder des moyens supplémentaires.

En février 2014, les élus enseignants (FSU) et parents d'élèves du collège Pasteur protestaient en Conseil d'Administration contre le manque de moyens accordés à l'établissement pour préparer la rentrée 2014. La répartition de la dotation a été rejetée et de façon unitaire, ils ont demandé à être reçus en audience auprès du DASEN pour obtenir des moyens supplémentaires. Reconnaisant que

la situation n'était pas très favorable, celui-ci a néanmoins précisé que c'était souvent pire ailleurs et a botté en touche en renvoyant les ajustements en moyens supplémentaires en juin.

L'action s'est subitement accélérée mi-juin, suite à une erreur coupable de la DSDEN quant aux prévisions d'effectifs en 6° : 120 élèves annoncés en février et 144 réellement inscrits ! En face, le DASEN octroyait une enveloppe de 10 HSA, bien insuffisante.

Cette fois-ci, c'était trop ! Les représentants des parents FCPE et PEEP et les représentants des personnels FSU ont boycotté le conseil d'administration de l'établissement du 30 juin et l'ont fait savoir dans la presse. Une action d'occupation du collège a été décidée en même temps qu'une nouvelle demande d'audience. Nous n'acceptons de siéger au CA de repli que pour répartir les moyens supplémentaires que nous demandions. Le 3 juillet à 12h, le DASEN nous apprend qu'il nous reçoit à 16h, soit 2h avant le début de l'occupation. Au final, Nous avons obtenu les moyens en heures postes suffisants pour ouvrir la classe et à la place d'une occupation, nous avons fêté cette bonne nouvelle ! A l'heure actuelle, il n'en reste pas moins que ce que nous dénoncions (comme le taux élevé d'HSA) reste d'actualité, avec son lot de difficultés.



Romain Morlat, ancien Secrétaire SNES-FSU du collège Pasteur-Mâcon

😊 **Lycée Léon Blum - Le Creusot : une grève pour qu'enfin la DSDEN, le Rectorat et la Région rencontrent les collègues et prennent au sérieux la situation de l'établissement.**

On peut parler de **Fusion Nucléaire** pour évoquer la FUSION des lycées du Creusot (2005) et la création d'une filière NUCLEAIRE qui, entre autres, questionnent aujourd'hui. Pour des raisons de baisse démographique et de concurrence entre établissements, le rectorat, en accord avec la région et l'engagement des personnels, décidait de créer le lycée Léon Blum en 2005 en remplacement des lycées Jaurès et Lavoisier. Ce nouvel établissement, fruit de cette fusion, devait apporter un élargissement de l'offre de formation tout en maintenant une dotation qui prenne en compte les contraintes d'un établissement multi-sites.



Dans un premier temps, le rectorat a créé une filière nucléaire et deux sections de service à la personne (coiffure et esthétique). Des projets de création sont encore dans l'air (STS coiffure), mais le développement du lycée a été très inégal.

Première critique : les formations générales sont restées limitées et toutes les tentatives des personnels pour obtenir une formation, un dispositif, une option ... ont été vaines. A croire que le rectorat ne voyait dans le lycée Léon Blum qu'un lycée technologique et professionnel ! **Quelle erreur...**

Deuxième critique : Le rectorat a maintenu le taux d'encadrement (H/E et H/D) jusqu'en 2011. A la rentrée 2011, ce sont 13 postes qui ont été supprimés (10% des postes de l'établissement). Les personnels se sont mobilisés, ont fait une haie d'honneur au recteur lors d'une journée de grève à pratiquement 100%. Rien n'y fit, le rectorat laissait tomber son engagement de dotation proportionnée ! **Coupable erreur....**

Parallèlement, la région a assumé son choix : la fusion a été accompagnée de travaux nécessaires et de la création d'un Atelier Nucléaire. Toutefois, au fil des ans, l'état général des bâtiments s'est beaucoup dégradé et le renouvellement des matériels n'a pas suivi les besoins.

Première critique : Les bâtiments d'enseignement général n'ont bénéficié d'aucune amélioration, juste un redéploiement des moyens matériels. **Une erreur....**

Deuxième critique : Conscient du délabrement de l'établissement et de l'obsolescence des matériels, la région s'est lancée, notamment pour des raisons de coût de viabilisation, dans une étude prospective pour un projet immobilier d'ampleur en 2011. L'étude a débouché en 2013 sur un projet immobilier de recentrage des deux lycées sur un site (Lavoisier) sur la période 2014-2020. **Un espoir, vite déçu.... vu qu'à la rentrée 2014, les travaux préparatoires au projet immobilier n'ont pas commencé !**

A la rentrée 2014, les personnels du lycée Léon BLUM ont fait le constat de l'impossibilité d'assurer les enseignements dans des conditions acceptables. Après avoir prévenu la direction de
... suite p. 5

l'établissement, le DASEN, le recteur, ils n'ont eu aucune réponse et ont donc décidé d'une journée de grève le 9 octobre 2014 pour les motifs suivants :

- Dégradation générale des conditions d'enseignement des Personnels ;
- Dysfonctionnements pédagogiques importants (AP, EPS, Langues, options...) ;
- Dysfonctionnements importants des conditions de l'enseignement et de l'hébergement des élèves (navettes entre sites, internat) ;
- Dysfonctionnement et délabrement des réseaux et matériels informatiques – Sous équipement chronique des salles d'enseignement en matériel TICE ;
- Dégradation importante des bâtiments et locaux d'enseignement ;
- Fortes contraintes budgétaires qui obèrent le fonctionnement du lycée ;
- Manque de visibilité du projet immobilier.



Cette grève a été une réussite (2/3 des enseignants grévistes) et les personnels ont finalement été reçus par le DSDEN et le rectorat qui ont fait quelques propositions pour améliorer la situation (il était temps !) La région est également venue au lycée pour apporter de premières réponses.

Dans l'attente, les problèmes subsistent, les personnels et les élèves souffrent de la situation. Tout le monde est très impatient !

C'est l'avenir des personnels et des élèves du lycée Léon Blum qui est en jeu. C'est aussi la pertinence de la fusion d'établissements qui se pose.

Jean-Jacques Liodenot, Secrétaire SNES-FSU du lycée L. Blum.

**Élections
professionnelles
du 27/11 au 4/12/2014**

**JE VOTE SNES
JE VOTE FSU**



**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

Collège Saint Exupéry-Mâcon : une action qui débute.

Une grande partie des personnels du collège St Exupéry (enseignants, vie scolaire, santé, administration) s'est réunie le jeudi 6 novembre en assemblée générale. Au cœur des discussions ? La fin annoncée du classement du collège en zone d'éducation prioritaire dès la rentrée scolaire 2015.

Ce dispositif garantit pourtant l'attribution de moyens supplémentaires dont bénéficient les élèves. Les inquiétudes exprimées sont réelles :

☛ Quelles possibilités à l'avenir pour ne pas voir les effectifs par classe augmenter à l'instar de ce qu'il se passe dans les autres établissements ? Aucune !

☛ Comment évoluera la dotation en emplois pour les personnels administratifs et ceux chargés de la surveillance et le suivi des élèves ? Sûrement à la baisse !

☛ Quel avenir sera réservé aux actions particulières pour la prise en charge des élèves rencontrant des difficultés scolaires ? Nous n'irons pas vers leur développement voire leur généralisation, au contraire...

Les personnels se mobilisent pour le maintien du collège en zone d'éducation prioritaire et tiennent à le faire savoir. Ils savent que c'est grâce à cette politique d'éducation prioritaire que les choses tiennent voire s'améliorent ! Pourquoi l'arrêter ? Ils ont besoin du soutien des parents d'élèves : il y a urgence à agir avant la fin de l'année civile, avant que la décision définitive soit prise par le ministère.

Ils en appellent à l'inspecteur d'académie afin qu'il procède à un nouvel examen de la situation du collège. Celui-ci doit rester en éducation prioritaire, les écoles associées des quartiers de La Chanaye et des Blanchettes aussi !

**POUR
POUVOIR
VOTER**



Créez votre espace électeur Cf. p.7



Recevez votre identifiant
Dans votre établissement entre le 6 et le 14 novembre ou envoyé par la poste (TZR, détachement, ...) jusqu'au 26 novembre. Possibilité de le demander via « l'espace électeur » du 12 novembre au 4 décembre.

Vote du 27 novembre au 4 décembre
via l'espace électeur

Leur CAPN ⁽¹⁾ (Commission Administrative Paritaire Nationale)
Leur CAPA ⁽¹⁾ (Commission Administrative Paritaire Académique)

VOTES
pour déterminer les représentants des personnels dans

Le CTM (Comité Technique Ministériel)
Le CTA (Comité Technique Académique)

(1) Pour les non-titulaires les CAPN et les CAPA sont remplacées par une CCP (Commission Consultative Paritaire)

Gestion des carrières individuelles (mutations, promotions ...)

RÔLES

Organisation de l'Education nationale et statuts des personnels

JE VOTE

Une question ?
Un problème ?
snes71@dijon.snes.edu
09.50.36.71.00

JE VOTE

Les élections professionnelles se dérouleront du 27 novembre au 4 décembre prochain. D'ici là, vous devez procéder à l'ouverture de votre **espace électeur** ce qui vous permettra de **vérifier si vous êtes bien inscrit(e) sur les listes électorales, à quels scrutins vous allez voter et de récupérer votre identifiant de vote à partir du 12 novembre.**

Voici les étapes à suivre :

Etape 1 : se munir de son adresse professionnelle (la plupart du temps prenom.nom@ac-dijon.fr) et de son mot de passe (par défaut, votre NUMEN). Un message ayant pour objet « Elections professionnelles 2014 : confirmez votre compte électeur » a dû vous être envoyé le 22 septembre, avec un lien sur lequel vous devez cliquer.



Etape 1
<https://webmail.ac-dijon.fr>

A défaut, rendez-vous sur <https://vote2014.education.gouv.fr> et cliquez sur l'onglet « créer mon compte ».

Etape 2 : Suivez les consignes et créez-vous un mot de passe facile à retenir.

Etape 3 : Connectez-vous à votre messagerie professionnelle et cliquez sur le lien qui vient de vous être envoyé.

M / Mme Prénom NOM

Vous venez de créer votre compte électeur. Pour rendre valide et sécuriser cette opération, vous devez confirmer la création de votre compte en cliquant sur le lien suivant : <https://vote2014.education.gouv.fr/emg-portal-webapp/activate/tZIRckuj6eTh9E-M3QeHVg>

Si vous vous posez des questions, vous pouvez consulter la foire aux questions (FAQ) sur la page dédiée aux élections professionnelles : www.education.gouv.fr/electionspro2014

Etape 3

<https://webmail.ac-dijon.fr>

Etape 4 : Connectez-vous sur l'espace électeur à l'aide du mot de passe créé. Vous pouvez dès lors consulter les listes électorales, les scrutins auxquels vous participerez ainsi que votre **profil** : civilités, corps, affectation (vérifiez qu'il n'y a pas d'erreur dans ce profil).

Etape 4

Mon espace électeur

Cet espace personnalisé vous informe sur vos scrutins et vous permet de vous connecter à l'application de vote.

1 | Mon profil

[Consulter mon profil](#)
[Demander une mise à jour de mon profil](#)
JUSQU'AU 14 NOVEMBRE

2 | Mes scrutins

[Consulter les scrutins auxquels je suis appelé\(e\) à participer](#)
Pour chacun de vos scrutins, vous pourrez consulter :
- dès le 15 octobre, les listes électorales
- dès le 28 octobre, la liste des organisations syndicales candidates, leurs professions de foi et leurs candidats

[Vous avez besoin d'aide ?](#)

Vous trouverez des réponses à vos questions dans la [FAQ](#).
Vous pouvez contacter, le cas échéant, votre [assistance](#) utilisateur en académie.

Etape 2

ACCÉDER | **CRÉER MON COMPTE**

Vous n'êtes pas encore enregistré, saisissez votre adresse de messagerie professionnelle et créez votre mot de passe.

Adresse de messagerie professionnelle :

Mot de passe électeur :

Votre mot de passe doit contenir au minimum 8 caractères dont au moins une majuscule, une minuscule et un chiffre.

Confirmation du mot de passe :

11882

Saisissez le contenu qui s'affiche ci-dessus. Si ce sont 2 mots, pensez à les séparer par un espace. Si vous n'arrivez pas à lire ce contenu vous pouvez utiliser l'icône "flèches" pour changer de contenu.

Mémo élections pro :

Adresse messagerie pro :

.....

Mot de passe électeur :

.....

En cas de problème, saisissez l'assistance académique :

elections2014@ac-dijon.fr

Tél : 03.80.44.89.95

Pour les CAPN et CAPA
Je vote SNES-FSU



MUTATIONS

inter-académiques 2015

Vœux à saisir sur le serveur SIAM
du jeudi 20 novembre (12h) au mardi 09 décembre 2014 (17 h)

Pour vous aider à formuler correctement vos vœux de mutation, les commissaires paritaires du SNES-FSU vous proposent :

Les barèmes du mouvement précédent ?

☺ Une réunion d'information



MERCREDI 19 NOVEMBRE

14H30 A LA MAISON DES SYNDICATS
2, rue du parc à CHALON-SUR-SAONE

Cas particuliers ?

☺ Des permanences au SNES-FSU 71

à la même adresse ou au 09.50.36.71.00



les mardis 18, 25 novembre et 2 décembre de 13h30 à 16h

le mercredi 26 novembre de 14h30 à 17h

Des conseils personnalisés ?

Promotions, mutations :

Qui vous représentait dans les C.A.P.A. ?

Dans les CAPA de l'académie de Dijon, les élus du SNES-FSU occupaient, depuis les dernières élections professionnelles, 28 sièges sur 49 (soit 57,14 %) loin devant les autres organisations, la deuxième n'ayant que 8 élus.

